



Mairie de Boubiers

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le sept septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame LEVESQUE, maire

Présents : MS et MMES les conseillers municipaux : Sophie LEVESQUE, Maire, Jean-Christophe DESCHAMPS, Cyrille ROUSSEAU, Elisabeth GUÉRIN, Hélène SCHMIDT Aurélie COLLAINTIER, Dominique MARIE, Sébastien ALLE, Céline BERTHO, Ivan KOZA, Stéphane TIERCE.

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Elisabeth GUÉRIN

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 27 mai 2021. Aucune remarque n'est formulée sur ce compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

1. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIERE (RADARS PÉDAGOGIQUES ET MIROIRS)

Madame le Maire explique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire d'équiper la commune de radars pédagogiques et d'un miroir d'agglomération afin d'assurer la sécurité des habitants et des véhicules qui circulent sur le territoire communal.

Cette délibération annule et remplace la délibération prise lors du Conseil municipal du 15/04/2021 car les devis proposés n'incluaient pas la pose de matériel.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire ces équipements de sécurité routière au budget communal 2021 et de demander une subvention au Conseil Départemental sur base des devis des entreprises suivantes :

- Deux radars pédagogiques : GEM SLT pour un montant de 8 112 € HT soit un total de 9 734.40 € TTC
- Un miroir d'agglomération : Discount Collectivités pour un montant de 815 € HT soit un total de 978 € TTC

Plan de Financement retenu par le Conseil Municipal :

| | |
|---------------------------------|---------|
| - Montant HT des équipements | 8 927 € |
| - Conseil Dép. de l'Oise (37 %) | 3 302 € |
| - Commune | 5 625 € |

2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'HYGIENISATION DES BOUES PRODUITES DANS LA STATION D'EPURATION EN PERIODE DE COVID-19

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80% pour l'hygiénisation des boues issues de la station d'épuration de la commune de Boubiers, le devis estimé de Véolia pour l'année 2021 est de 25 021.75 € TTC.
- D'autoriser le Maire à signer la ou les conventions à venir.

3. AVENANT N°3 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE DE TRAVAUX DE VOIRIE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE ET SES COMMUNES MEMBRES

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque commune adhérente, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes ;

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en tant que coordonnateur et membre du groupement ;

Vu la délibération n° du 20/11/2019 autorisant Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Compte tenu de la volonté des communes de Chambors, Reilly et Serans d'adhérer au groupement de commandes,

Vu la délibération n°20210629_05 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle acceptant l'intégration des communes de Chambors, Reilly et Serans ; et autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 de la convention constitutive du groupement de commande de travaux de voirie entre la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et ses communes membres,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'intégration des communes de Chambors, Reilly et Serans à la convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement de commandes de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin-Thelle

4. CONTRAT SOLUTIONS CLOUD MICROSOFT PAR L'ADICO

Madame le Maire explique aux membres du Conseil que l'ADICO fournit à la collectivité un service OFFICE 365 et qu'il faut renouveler le contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le contrat solutions cloud Microsoft par l'ADICO.

5. VOTE DES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS – BUDGET 2021

Le Conseil Municipal procède au vote d'une subvention à une association :

- SHGBE 50 €

6. DELIBERATION POUR LA REALISATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise les agents titulaires et contractuels à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire.

7. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2020

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif 2020.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (SISPEA). Ce site SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- Décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

8. CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC LA SPA

Madame le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal la Convention de fourrière avec la SPA à compter du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, 9 voix pour et 2 voix contre, les Membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer cette convention.

9. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Point sur les travaux effectués cet été et en cours.

- Le tracteur-tondeuse homologué pour la route a enfin été livré et mis en service par Christophe notre agent communal,
- La société AMG a rebouché les trous : rue de Liancourt et rue du Chêne. Cette opération a été menée pour la 3^{ème} année consécutive et supervisée par Stéphane TIERCE.
- Les travaux de la mairie et de la salle des mariages (ravalement et changement des huisseries) ont débuté.
Ces travaux sont subventionnés à 80 % par l'État.
- Les travaux de l'église se poursuivent : les entreprises ont débuté les réfections des enduits et de la couverture du transept sud, de la nef côté sud et les vitraux ont été déposés pour être restaurés par la Maison Lorin.
Le dossier pour le classement de notre cloche est en cours.
- Le cimetière a été "drôné" afin d'avoir un état des lieux le plus exact possible et de pouvoir rentrer les informations par emplacement (à titre expérimental par la CCVT).
- Le recensement de population avait été ajourné en raison de la crise sanitaire. Finalement, il se déroulera en 2022, de fin janvier à fin février
- Noël des enfants : des permanences se tiendront les jeudis jusqu'au 7 octobre pour le choix des jouets.
- Projet vidéoprotection : Monsieur ALLE nous a détaillé avec précision les différents types de caméras ainsi que leurs emplacements sur le village et au Fayel
- La réunion avec les habitants devrait se tenir le samedi 20 novembre et pourrait être suivie d'un pot convivial si les conditions sanitaires le permettent.

Le maire, après avoir demandé aux conseillers s'ils n'avaient plus d'observations ou de suggestions, déclare la séance levée à 23h15.

Le prochain conseil aura lieu mardi 12 octobre 2021 à 20h30 dans la salle des mariages.